



Le plan d'aménagement paysager

Nécessaire ou pas ?

Avant d'entreprendre un projet d'aménagement paysager, l'on se pose souvent la question à savoir s'il faut obligatoirement mettre nos idées sur papier. Dans le cas d'une petite modification d'un projet existant ou de l'ajout de quelques végétaux dans une plate-bande, un simple croquis réalisé sur le coin du comptoir peut faire l'affaire. Par contre, s'il s'agit d'un projet plus important ou, encore, de la transformation complète du terrain, le plan d'aménagement paysager devient un outil indispensable qui vous fera économiser temps et argent.



Voici quelques avantages de l'élaboration d'un plan.

La conception d'un plan permet d'amorcer et de soutenir une réflexion sur l'évaluation de nos besoins à court, à moyen et à long terme. Considérant que les végétaux mettent plusieurs années à atteindre leur maturité, il faut diminuer les risques d'erreur et éviter les éternels recommencements, d'où l'importance d'évaluer nos besoins sur une période de temps prolongée. Par exemple, l'aire de jeux des enfants pourrait, dans quelques années, devenir un coin de lecture ou une aire de repos. Il est donc important de prévoir un secteur ombragé avec un écran visuel qui apportera intimité et insonorisation vis-à-vis des voisins par exemple.

Votre plan vous permettra également de déterminer votre budget et d'étaler le projet sur plus d'une année si nécessaire, en établissant un ordre de priorité. Si vous avez à utiliser de la machinerie, il faudra éviter d'intervenir ou de circuler sur un secteur déjà aménagé.

Que vous réalisiez vous-mêmes votre plan ou que vous demandiez l'aide d'un professionnel, voici quelques questions à se poser afin de ne rien oublier lors de la réalisation du plan :

- **Les besoins ont-ils été évalués sur une période prolongée ?**
- **Les montants que j'aurais à investir sont-ils réalistes par rapport à mon budget ?**
- **Aurais-je le temps d'entretenir l'ensemble du projet une fois complété ?**
- **Y a-t-il des parties que je peux réaliser moi-même ou aurais-je besoin de ressources externes ?**
- **Quels arbres et quelles infrastructures dois-je conserver et comment vais-je les intégrer dans le nouveau projet ?**
- **Est-ce que je respecte les règlements municipaux et les normes d'assurance (piscine, cabanon, haie au bord de la rue, rampe et escaliers, etc.) ?**
- **Ai-je choisi des végétaux adaptés aux conditions climatiques de ma région ?**
- **Est-ce que j'ai tenu compte de la nature du sol sur l'ensemble de ma propriété (drainage, topographie, présence d'argile ou de sable, remplissage près des fondations, etc.) ?**
- **Est-ce que je souhaite éclairer mon jardin pour prolonger la période d'utilisation au fil des saisons ?**

Si vous avez des questions concernant vos besoins en aménagement paysager, veuillez consulter notre site internet au lien suivant : www.jardinscullion.com

Notre équipe possède 28 ans d'expérience dans le domaine et il nous fera grandement plaisir de vous assister dans vos projets.



Brian Scullion

Brian Scullion

Directeur général